



Exploitation des œuvres de design

Niveau 1 : droits d'auteur et valeur du design

Des savoirs et des arguments pour s'opposer à des exploitations de vos créations sans contrepartie **un vrai progrès pour votre rémunération**



4 demies journées / 15h
ou 2 jours / 15h

Tarif Adhérent de l'AFD
Tarif de référence

690 € HT
1 030 € HT

Tarif OPCO
(possibilité en intra-entreprise)

720 € HT

Demandez un devis pour obtenir la prise en charge de votre formation par votre OPérateur de COmpétences (OPCO)

OBJECTIFS

- Connaître les grands principes de droit en propriété intellectuelle
- Identifier et utiliser les outils de protection de la propriété intellectuelle et de propriété industrielle
- Différencier redevance et forfait dans la cession de droits d'auteur
- Concevoir et mettre en place des indicateurs de VA du design
- Appliquer des droits d'auteur à ses devis
- Savoir argumenter sur la valeur substantielle et financière du design

PUBLIC CONCERNÉ

Designers salariés, indépendants ou entrepreneurs.

PRÉ-REQUIS

Être designer professionnel.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Évaluation en amont de la formation ; à distance pour la durée de la formation ; validation des acquis en fin et après la formation (voir modalités page 22). Nombreux exercices pratiques. Possibilité de travailler sur les cas pratiques des apprenants.

ÉVALUATION DU STAGIAIRE

Reportez-vous au paragraphe traitant ce sujet en page 22 de ce document

PROFIL DES FORMATEURS

Christophe Lemaire est designer indépendant ayant plus de 5 ans d'expérience en enseignement. Il est administrateur de l'Alliance France Design depuis 2013, en charge de la formation continue. Coralline Manier, avocat partenaire de l'AFD, spécialiste en propriété intellectuelle apporte son expérience et son expertise à cette formation

ATTESTATION DE FORMATION

A l'issue de l'action de formation, le stagiaire qui a suivi toute la formation reçoit une attestation de fin de formation.

PROGRAMME

Comprendre les principes de la propriété intellectuelle

- Que dit le droit français ? Européen ? Ailleurs ?
- Différencier les droits moraux et patrimoniaux (d'auteurs)
- Quelle est la nature fiscale des droits d'auteur ?

Savoir protéger ses créations en fonction de leur nature

- Connaître l'INPI et les sociétés européennes et mondiales d'enregistrement des créations relevant de la propriété intellectuelle
- Comprendre les principes des dépôts (dessin et modèles, brevets, marques...)
- Comprendre qui doit enregistrer une création / une innovation / une commande auprès des bureaux d'enregistrement

Les démarches auprès de l'INPI

- Le rôle de l'INPI
- Les répertoires
- La recherche d'antériorité
- Le dépôt de dessin et modèle
- L'enregistrement d'une marque
- L'enveloppe Soleau

Identifier la valeur ajoutée des créations du designer

- Comment l'œuvre du designer crée de la valeur pour son client ?
- Mettre en place des indicateurs et des outils de mesure pour identifier la valeur ajoutée de son design
- Éduquer le client au respect des droits d'auteur

SIMULATIONS

Protéger son client et sa création grâce aux droits d'auteur

- Quel est l'acte générateur de la propriété d'une œuvre ?
- Pourquoi faut-il céder des droits d'auteur pour toutes ses créations de design ?

EXERCICE PRATIQUE

Argumenter et justifier des droits d'auteur et les percevoir

- Maîtriser l'argumentaire pour vendre des droits d'auteur à un prix raisonnable
- Savoir facturer les droits d'auteur
- Comprendre comment les droits d'auteur doivent être cotisés

MISE EN SITUATION (TRAVAIL EN BINÔME)

Les outils de calcul des droits d'auteur

- Savoir se servir des barèmes et des coefficients pour calculer des cessions de droits
- Le Calculator, outil pédagogique à utiliser avec les clients

SIMULATIONS

Les documents de cession de droits

- Faire un devis de droits d'auteur
- Analyser les forces et les failles d'un contrat de cession de droits en intégrant tous les paramètres qui définiront le périmètre d'exploitation de l'œuvre, équitable pour le designer et le client

Calendrier des prochaines sessions

8 et 9 décembre*	2022	en présence à Paris
26 janvier (matin), 27 janvier (après-midi), 1er février (matin), 2 février (après-midi),	2023	à distance par Zoom
11 et 12 mai	2023	en présence à Paris

* pour cette dernière session de 2022, les tarifs 2022 sont maintenus :

- adhérent AFD : 675€
- Tarif OPCO : 705€
- Tarif de référence : 975€

Informations pratiques

Tout ce qu'il vous est nécessaire de savoir pour préparer et participer à votre formation.

Pour s'inscrire au catalogue, pour demander un devis, pour obtenir un dossier à transmettre à votre OPCO :

- par mail : **christophe@consiliom.design**
- par téléphone : **06 13 23 53 89**
- par courrier : **Consiliom**
72 boulevard de Sébastopol 75003 Paris

Pour les ateliers du soir,
inscription sur EventBrite
QR code ci-contre ou
<https://urlz.fr/bZDZ>



Délai d'accès en formation

Minimum de 3 jours ouvrés, sous réserve de non demande de prise en charge par un organisme financeur (AFDAS, FIFPL, ATLAS, OPCOEP...)

Procédure d'inscription

- J'adresse le formulaire d'inscription en page suivante.
- Je reçois un mail ou SMS ou appel téléphonique d'accusé de réception qui confirme ma demande d'inscription.
- Je reçois de la part de Consiliom le devis détaillé de la formation et la fiche descriptive de la formation.
- Si j'ai droit au financement de ma formation par un OPCO (OPérateur de COmpétences), je constitue mon dossier de demande de financement au moins trois semaines à l'avance (voir pièces du dossier plus loin).
- Si je n'ai pas de prise en charge du financement de ma formation, je règle l'acompte de 30%, puis j'acquitte le solde spontanément avant le premier jour de formation. Je préviens Consiliom du virement effectué, qui accuse réception.
- Je reçois ma convocation valant confirmation de formation au plus tôt 15 jours avant la formation.

Procédure d'inscription

- Si vous êtes artiste-auteur, votre OPCO est l'AFDAS. La constitution du dossier de financement est expliquée à cette page : <https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/artistes-auteurs>
- Si vous êtes profession libérale (ex RSI), connectez-vous au FIFPL à cette page : <https://www.fifpl.fr/>. Pas de subrogation avec le FIFPL. Vous devez avancer les frais de la formation.
- Si vous êtes salarié, adressez-vous à votre service des ressources humaines pour connaître la procédure. Possibilité de convention avec subrogation pour certains OPCO.

Transports

- MÉTRO : Ligne 2 station Barbès Rochechouard
Ligne 4 station Gare du Nord (sortie Boulevard de Denain) ou Barbès Rochechouard,
Ligne 7 station Poissonnière,
- TRAIN ET RER : Paris Gare du Nord
- VOITURE : parking est situé au 5 rue d'Abbeville 75010 Paris.
- VELIB : Stations 9002, 9114 et 10029

Lieu des formations

- Les formations en centre se déroulent toutes, sauf mention contraires, dans les salles de réunion, 11 rue de Belzunce, c/o Maison des photographes 75010 Paris
- Les formations à distance sont dispensées sur la plateforme ZOOM.

Le premier jour de la formation (sur place)

- L'accueil est ouvert 15 minutes avant le début de la formation. Vous êtes guidé vers votre salle de formation.
- Un petit déjeuner d'accueil est à votre disposition.
- Boissons chaudes et fraîches, fruits et biscuits à discrétion pendant toute la formation.
- Les horaires des formations diurnes sont de 9h30 à 13h et de 14h à 18h, soit 7 heures et 30 minutes de formation garantie.
- Les horaires des formations en soirée sont de 17h à 20h, soit 3 heures de formation garantie.
- Les horaires sont adaptables en fonction des contraintes exprimées par les stagiaires, notamment pour des impératifs de transports

Conditions d'accueil

- 8 à 10 stagiaires pour les formations expertes
- 20 stagiaires pour les formations en soirée

Suivi de formation

- Signature de la feuille d'émargement obligatoire
- Attestation de formation et de présence envoyée par la poste à l'issue du stage ou remise en mains propres le dernier jour de formation.

Evaluation des stagiaires et de la formation

- En cours de formation : chaque fin de module fait l'objet d'une interrogation collégiale qui permet de valider les acquis des stagiaires et de revenir sur les points d'incompréhension éventuels.
- Exercices : des exercices ponctuent la formation et permettent aux stagiaires de s'approprier les contenus.
- A chaud : Formulaire d'évaluation de la formation et bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs, à restituer au formateur le dernier jour avant votre départ.
- A froid : Quelques semaines après la formation, le stagiaire reçoit un questionnaire d'évaluation de transfert de compétences, à retourner dans les plus brefs délais.

Satisfaction des stagiaires

Il pourra être demandé au stagiaires de formuler une recommandation sur le site LinkedIn. Cette recommandation pourra être exploitée en citant le nom du stagiaire dans des documents de communication de Consiliom.